

Coronavirus COVID-19

2020-03-20

En raison de la progression de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le monde et de l'évolution rapide de cas d'infection au Québec, nous vous invitons à prendre connaissance des informations et des consignes suivantes pour les centres de jour et hôpitaux de jour qui sont au sein d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), ou qui sont des organismes communautaires, établissements privés, etc.

CONSIGNES POUR LES CENTRES DE JOUR ET HÔPITAUX DE JOUR

1. Assurez-vous de mettre en place les consignes suivantes pour les services :

- a. Suspendre toutes les activités de groupe jusqu'à nouvel ordre et cesser tous les services réguliers (non essentiels) prodigués en centre de jour et en hôpital de jour;
- b. Réviser la planification régulière des évaluations en hôpital de jour pour offrir les services jugés essentiels en priorité. Veuillez établir cette priorisation en collaboration avec les directions concernées au sein de votre CISSS/CIUSSS et les centres hospitaliers de votre territoire ou le cas échéant, en collaboration avec le CISSS/CIUSSS et les centres hospitalier de votre territoire;
- c. S'assurer que le personnel, les locaux et les plateaux techniques sont mis à la disposition des usagers requérant des soins et services de réadaptation (santé physique), à la suite de leur libération des unités de soins post aigus ou du centre hospitalier. Cette mesure vise les usagers qui pourraient poursuivre leur épisode de soins à domicile ou en externe;
- d. Libérer précocement les usagers qui ont atteint un niveau de réadaptation permettant un suivi par des équipes de réadaptation externe et des équipes de soutien à domicile;
- e. Interdire les visites dans les sites offrant des services de centre de jour et d'hôpital de jour;
- f. Prévoir un lien direct avec les directions concernées du CISSS/CIUSSS afin de demeurer mutuellement informés, assurer la cohérence des actions dans le contexte du COVID-19 et convenir de la procédure à suivre si un cas de COVID-19 était suspecté.

2. Assurez-vous de mettre en place les consignes suivantes pour le nettoyage des lieux :

- a. Procéder au nettoyage à l'aide de l'application d'une solution javellisée et fraîchement préparée (solution conservée à l'abri de la lumière et renouvelée chaque 24 heures, voir le tableau de dilution à l'*Annexe 1*);
- b. Nettoyer les surfaces et objets qui sont fréquemment touchés (ex. : poignées de porte, rampes, lumières, comptoirs, lavabos, tables, chaises). Le faire également après la tenue d'une activité (ex. : activité repas);
- c. Nettoyer dès qu'il y a des souillures (ex. : crachats, fluides corporels, etc.) sur les surfaces et objets contaminés;
- d. Avoir des papiers-mouchoirs et des poubelles en quantité suffisante et vidées de façon régulière, prévoir à celles-ci un couvercle au besoin (ex. : si elles risquent d'être fouillées).

3. Assurez-vous du respect des mesures de prévention et de contrôle des infections dont :

- a. Afficher à plusieurs endroits les informations relatives au COVID-19 :
Affiche protégez votre santé (voir les *Références utiles* à la page 5)
Affiche mesures d'hygiène (voir les *Références utiles* à la page 5)
- b. Se laver souvent les mains à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins vingt secondes ou utiliser un désinfectant à base d'alcool;
- c. Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains;
- d. Éternuer ou tousser dans un papier mouchoir ou dans sa manche (pli du coude, bras, creux de l'épaule). Jeter le mouchoir dès que possible et se laver les mains après s'être mouché. Ne pas toucher à d'autres personnes ou à des objets avant de s'être lavé les mains;
- e. Éviter le contact direct pour les salutations comme les poignées de main ou les accolades.

4. Assurez-vous du respect des mesures suivantes avant et à l'admission d'un usager :

Avant l'accueil

- a. Effectuer un appel téléphonique avant d'accueillir la personne et poser les questions suivantes :
 - Avez-vous de la fièvre?;
 - Avez-vous de la toux ou d'autres symptômes ressemblant à une grippe?;
 - Avez-vous voyagé à l'extérieur du pays au cours des quatorze derniers jours?;
 - Avez-vous été en contact étroit avec une personne qui présente des symptômes d'allure grippale?;
 - Avez-vous été en contact étroit avec une personne ayant un diagnostic confirmé de COVID-19?.
- b. Si la personne répond **NON** à toutes ces questions : accueillir la personne;
- c. Si la personne répond **OUI** à l'une ou à plusieurs de ces questions (combinaison de symptômes physiques et voyage/contact) :
 - Suspendre l'accueil de la personne;
 - Demander à la personne d'appeler à Info-COVID au 1 877 644-4545;
 - Accueillir la personne hébergée temporairement si la suspicion de la présence du virus COVID-19 est infirmée par le personnel du service de soins (ou par Info-COVID).

À l'accueil de la personne

- a. La personne doit se laver les mains ou utiliser un produit antiseptique, dès son arrivée;
- b. Poser de nouveau les questions citées précédemment et suivre la procédure proposée précédemment;
- c. Vérifier les symptômes/poser les questions suivantes :
 - Avez-vous de la fièvre?;
 - Avez-vous de la toux ou d'autres symptômes d'allure grippale?;
 - Avez-vous voyagé à l'extérieur du pays au cours des quatorze derniers jours?;
 - Avez-vous été en contact étroit avec une personne qui est de retour de voyage depuis moins de quatorze jours?;

- Avez-vous été en contact étroit avec une personne ayant un diagnostic confirmé de COVID-19?.

Si la personne répond **NON** à toutes ces questions : traiter la personne comme prévu.

a. Si la personne répond **OUI** à l'une ou à plusieurs de ces questions (combinaison de symptômes physiques et voyage/contact) :

- Suspendre l'accueil de la personne;
- Demander à la personne d'appeler à Info-COVID au 1 877 644-4545;
- Accueillir la personne si la suspicion de la présence du virus COVID-19 est infirmée par le personnel du service de soins (ou par Info-COVID).

5. Assurez-vous du respect des mesures suivantes pour l'aménagement des lieux :

- a. Instaurer des mesures de distanciation sociale dans les aires communes. Disposer les lits et les chaises à distance minimale d'un mètre entre les personnes;
- b. Mettre en place des mesures de prévention et de contrôle des infections, selon les meilleures pratiques recommandées par les équipes en prévention et contrôle des infections du CISSS ou du CIUSSS;
- c. En prévision de l'évolution de la pandémie, prévoir un endroit où regrouper les personnes avec symptômes temporairement.

6. Assurez-vous du respect des mesures suivantes relatives au personnel et aux bénévoles :

- a. Demander à toute personne qui œuvre en maison de répit, qui revient de l'étranger, qu'elle soit un employé de la Maison de répit, un bénévole, etc. de s'isoler obligatoirement pendant quatorze jours;
 - Réintégrer cette personne au travail après quatorze jours.
- b. Retirer immédiatement du milieu du travail une personne qui présente des symptômes de toux ou de fièvre;
 - Réintégrer cette personne au travail après quatorze jours (après la fin des symptômes) ou en présence d'une confirmation d'une autorité compétente qu'il ne s'agit pas de la COVID-19, et ce, afin que la personne puisse assumer ses fonctions en toute sécurité pour les usagers et le personnel des Maisons de répit.

7. Références utiles

Site Web de Québec.ca :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46383>

Affiches et publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19?txt=>

Recommandations pour l'intervention :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

**Si vous avez des questions ou des inquiétudes, composez
le 1 877 644-4545 (sans frais)**

Ce document a été produit par le MSSS. Les éléments mentionnés dans ce document s'appuient sur la connaissance actuelle en lien avec le COVID-19, en date du 20 mars 2020. Une mise à jour de ce document sera faite au besoin.

ANNEXE 1

RECETTE POUR PRÉPARER LA SOLUTION DÉSINFECTANTE À BASE DE CHLORE (500 ppm)¹

<u>Quantité d'eau de Javel</u>	<u>Quantité d'eau</u>		
Il faudra par la suite diluer avec la quantité d'eau indiquée dans ce tableau selon la concentration (entre 3 à 12 %) de l'eau de Javel utilisée.	Nécessaire selon la concentration (entre 3 à 12 %) de l'eau de Javel utilisée.		
	Concentration de 3 % à 6 % : pour usage domestique. Concentration de 12 % : pour usage commercial. Cette concentration de 12 % nécessite une protection de la peau, des voies respiratoires et des yeux. La concentration est différente selon la marque du produit.		
	Si eau de Javel de 3 à 4 %, diluer dans	Si eau de Javel de 5 à 6 %, diluer dans	Si eau de Javel de 12 %, diluer dans
5 ml (1 c. à thé) d'eau de Javel	250 ml (1 tasse) d'eau	500 ml (2 tasses) d'eau	1 litre (4 tasses) d'eau
10 ml (2 c. à thé) d'eau de Javel	500 ml (2 tasses) d'eau	1 litre (4 tasses) d'eau	2 litres (8 tasses) d'eau
15 ml (1 c. à table) d'eau de Javel	750 ml (3 tasses) d'eau	1,5 litre (6 tasses) d'eau	3 litres d'eau
30 ml (2 c. à table) d'eau de Javel	1,5 litre (6 tasses) d'eau	3 litres d'eau	6 litres d'eau
50 ml d'eau de Javel	2,5 litres d'eau	5 litres d'eau	10 litres d'eau
100 ml d'eau de Javel	5 litres d'eau	10 litres d'eau	20 litres d'eau
200 ml d'eau de Javel	10 litres d'eau	20 litres d'eau	40 litres d'eau
300 ml d'eau de Javel	15 litres d'eau	30 litres d'eau	60 litres d'eau

Dans un centre, l'usage d'une même concentration d'eau de Javel et de gabarits prémesurés pour les quantités d'eau de Javel et d'eau permet d'éviter des erreurs.

POUR ÉVITER DES ERREURS

- Préparer une solution désinfectante fraîche chaque jour (inscrire la date).
- Si possible :
 - Utiliser toujours les mêmes concentrations d'eau de Javel;
 - Préparer des gabarits en marquant des mesures et contenants aux quantités nécessaires d'eau et d'eau de Javel (selon la concentration utilisée) pour préparer la solution désinfectante.

¹ Source : Information adaptée du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ), juin 2005